



Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 1 avril 2025

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

1. Accepté le préavis municipal 1/2025

Préavis relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 20'000.- pour l'accompagnement du renouvellement de l'éclairage public

2. Accepté le préavis municipal 2/2025

Préavis relatif à la demande rétroactive de crédit supplémentaire de CHF 80'980,85 pour mise en conformité des infrastructures de l'Auberge communale

3. Accepté le préavis municipal 3/2025

Préavis relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2

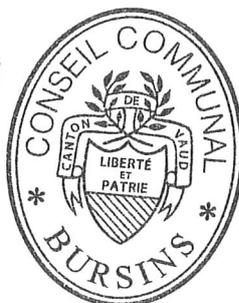
4. Accepté le préavis municipal 4/2025

Préavis relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Le Président

Claude Devalte



La Secrétaire

Alexandra Wainwright